



PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DE BONAVENTURE  
MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal tenue le **12 JANVIER 2026**

En présence de Mesdames les conseillères Nadine Lebrasseur et Sandi Beebe et de Messieurs les conseillers Clyde Flowers, Wilfrid Larocque, Orvel J. Chatterton et Robert Benwell, formant quorum

sous la présidence du maire, Monsieur Patrice Leclerc

Est également présente : Madame Denise Dallain, dg greffier-trésorier

**2026-01-01 Ouverture de la séance**

La séance débute à 19h33. Monsieur Leclerc souhaite la bienvenue à l'assistance et déclare la session ouverte sur proposition de Robert Benwell

**2026-01-02 Adoption de l'ordre du jour**

PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers  
APPUYÉ DE : Wilfrid Larocque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole aux citoyens
4. Adoption du procès-verbal des séances de décembre 2025
5. Liste des comptes pour approbation de décembre
6. Travaux publics : Engagement d'un opérateur
7. Entente avec la Ville de Bonaventure
8. SAAQ - Mandat de représentation
9. Demande de la Légion Royale Canadienne
10. Ministère des Transports : Programme d'aide Entretien réseau routier local
11. Ministère des Transports : Mandat - Permission de voirie
12. Ministère des Transports : Autorisation travaux de nuit
13. MTQ : Grand Défi Étincelle jeunesse : Autorisation d'utiliser la route 132 sur notre territoire
14. REGIM - résolution participation au Transport Adapté

15. Eau potable : Offre d'achat sur le lot 4 933 451
  - a) Demander à ARPO la conformité du terrain
16. Résolution : Affectation fonds réservé Elections
17. Dossiers Vente pour non-paiement de taxes
18. Concessionnaire au chalet municipal
19. Cantine du Green
20. Demande de la Fondation Linda Lomore Brown et du Club de Curling pour l'utilisation de l'aréna pour la levée de fonds annuelle
21. Demande de contribution Journée Pré-Novice (M7) Paspébiac
22. Demande de commandite d'une expérience scolaire
23. Entente avec Carrefour Famille pour la semaine de relâche scolaire
24. Correspondance
25. Affaires diverses / Varia (ouvert)
  - a) Réclamation B. Maltais
26. Rapport des membres du conseil municipal
27. Période de questions
28. Clôture de la séance

**2026-01-03**

**Approbation du procès-verbal des séances précédentes**

PROPOSÉ PAR : Wilfrid Larocque  
APPUYÉ DE : Orvel J. Chatterton

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 décembre 2025 et de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2025 soient adoptés tel que rédigés.

**2026-01-04**

**Approbation des comptes à payer de décembre 2025**

PROPOSÉ PAR : Robert Benwell  
APPUYÉ DE : Sandi Beebe

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes au montant de 83 462,09 \$ ainsi que le paiement autorisé de 89 000 \$ à Action Progex soient payés tels que produits aux listes des comptes pour approbation du mois de décembre 2025

Je soussigné, Denise Dallain, directeur général greffier-trésorier, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour approbation pour le mois de



Denise Dallain, D.G. greffier-trésorier

2026-01-05

### Engagement d'un operateur aux travaux publics

Considérant que la Municipalité de New Carlisle doit remplacer Monsieur Brian Ross qui a pris sa retraite à la fin de la saison hivernale 2025

PROPOSÉ PAR : Robert Benwell  
APPUYÉ DE : Orvel J. Chatterton

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle engage monsieur Russel Lee au poste d'operateur au déneigement. Monsieur Lee sera en période de probation selon l'entente de travail des employés de la Municipalité de New Carlisle.

2026-01-07

### Entente avec la Ville de Bonaventure

CONSIDÉRANT que la Municipalité de New Carlisle a conclu une entente verbale pour l'entretien du chemin forestier « Billingsley » sur le territoire de la Municipalité de New Carlisle

CONSIDÉRANT QUE le seul accès à cette section de la route « Billingsley » est par la Ville de Bonaventure - secteur de Cullens Brooke

PROPOSÉ PAR : Orvel J. Chatterton  
APPUYÉ DE : Nadine Lebrasseur

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

- Que le conseil de la Municipalité de New Carlisle autorise le maire Monsieur Patrice Leclers et la dg, Madame Denise Dallain, à signer pour et au nom de la Municipalité de New Carlisle l'entente avec la Ville de Bonaventure pour l'entretien de la partie de la rue Billingsley qui ne peut être accédée que par le secteur Cullens Brooke de la ville de Bonaventure.

2026-01-08

### SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (SAAQ)

- Mandat de représentation

NUMÉRO DE DOSSIER DE L'ENTREPRISE : 13430509

PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers  
APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la **Municipalité de New Carlisle autorise** la directeur général greffier-trésorier, Denise Dallain, et/ou le directeur des travaux publics, (vacant) et/ou son adjoint, Reid Flowers à effectuer toutes les transactions et à signer pour et au nom de la municipalité de New Carlisle tous les documents (achat, vente, remisage et déremisage, etc.) concernant tous les véhicules de la municipalité de New Carlisle.

*Le conseiller Monsieur Clyde Flowers déclare son intérêt et se retire de la discussion*

2026-01-09

### Demande de la Légion Royale Canadienne

La Légion Royale Canadienne a présenté une demande d'aide à la Municipalité pour le déneigement de leur stationnement - après les tempêtes

CONSIDÉRANT QUE La légion Royale Canadienne, succursale 64 est un OBNL qui tient ses activités afin de levée des fonds pour assurer le bien-être des vétérans

PROPOSÉ PAR : Wilfrid Larocque

APPUYÉ DE : Robert Benwell

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle fera le déneigement du stationnement, lorsque le déneigement des rues et infrastructures municipales aura été effectué et complété. La municipalité n'est pas responsable du déneigement près du bâtiment, ni de l'application des abrasifs. La Municipalité de New Carlisle se dégage de toute poursuite. Autorisation accordée pour la saison hivernale 2026 seulement.

*Le conseiller Monsieur Clyde Flowers réintègre la séance*

2026-01-10

**Ministère des Transports : Programme d'aide Entretien réseau routier local  
Volet Entretien - 2025-2026 Dossier numéro ZQL32379**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports doit verser une compensation de 122 397\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025 ;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**POUR CES MOTIFS,**

PROPOSÉ PAR : Orvel J. Chatterton

APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2026-01-11

**Ministère des Transports : Permission de voirie**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports ;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

**ATTENDU QUE** la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers

APPUYÉ DE : Orvel Chatterton

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de New Carlisle demande au ministère des Transports

- de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2026, et
- qu'elle autorise la directeur général greffier-trésorier, Madame Denise Dallain et/ou le directeur des travaux publics intérim à signer, pour et au nom de la municipalité de New Carlisle, les permis.

2026-01-12

**Ministère des Transports : Autorisation travaux de nuit**

**CONSIDÉRANT QUE** *pour obtenir une autorisation de travaux nocturnes à New Carlisle, il faut généralement une dérogation à la réglementation locale sur le bruit, car les travaux bruyants sont habituellement interdits le soir, la nuit, les dimanches et jours fériés ;*

**CONSIDÉRANT QU'** *il est possible que le Ministère des Transports effectue des travaux de réfection de la route 132 entre environ le 126 Gérard-D.-Levesque jusqu'à la limite Est, sur une distance d'environ 2,2km*

**PROPOSÉ PAR :** Wilfrid Larocque  
**APPUYÉ DE :** Orvel J. Chatterton

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** le conseil de la Municipalité de New Carlisle autorise le Ministère des Transports et/ou son entrepreneur à effectuer des travaux de nuit (projet de réfection de la Route 132 - saison 2026-2027, selon les critères énumérés dans le courriel de monsieur Yannick Arsenault daté du 10 décembre 2025.

**QU'** Il est entendu que La Municipalité et les citoyens seront avisés au moins deux (2) semaines avant le début des travaux.

**QUE** La Municipalité de New Carlisle demande aussi que tous les efforts soient faits afin de limiter le *bruit des véhicules (comme l'avertisseur de reculons)*.

2026-01-13

**Grand Défi Fondation Étincelle jeunesse - Edition 2026  
Autorisation d'utiliser la route 132 sur notre territoire**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de service scolaire René-Lévesque désire organiser une course pour ses sept (7) écoles secondaires qui quittera Matapédia pour se rendre jusqu'à Percé

**CONSIDÉRANT QUE** les participants vont courir à relais le long de la route 132 et qu'ils seront suivis par un accompagnateur adulte ainsi que un/des véhicules de sécurité

**PROPOSÉ PAR :** Sandi Beebe  
**APPUYÉ DE :** Nadine Lebrasseur

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle autorise le passage des coureurs sur l'accotement de la route 132 lors de la course « Grand Défi Étincelle Jeunesse 2026 » qui se tiendra les 23

et 24 mai 2026 entre Matapédia et Percé. Cependant, la Fondation Étincelles jeunesse devra obtenir les autorisations requises du ministère des Transports et de la Sûreté du Québec.

2026-01-14

## **PARTICIPATION AU TRANSPORT ADAPTÉ**

**ATTENDU QUE** les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

**ATTENDU QUE** depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 - MRC de Bonaventure);

**ATTENDU QUE** depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 - MRC de Bonaventure);

**ATTENDU QUE** le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

**ATTENDU QU'** en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

Il est                    **PROPOSÉ PAR :**            Orvel J. Chatterton  
                                 **APPUYÉ DE :**                Clyde Flowers

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de New Carlisle, confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

**QUE** la municipalité de New Carlisle, confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2026 par une contribution financière de 9 193 \$.

2026-01-15

## **ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LES TRAVAUX D'EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** pour aller de l'avant avec les travaux nécessaires à être effectués dans l'entente intermunicipale avec la Ville de Paspébiac pour la fourniture de l'eau potable la Municipalité de New Carlisle devra faire l'installation d'un débitmètre (compteur) ainsi que d'un système de chloration à l'entrée Est de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** pour faire l'installation de cette infrastructure, la Municipalité de New Carlisle devra faire l'acquisition d'un terrain le long de la route 132 (le lot 4 933 451)

**PROPOSÉ PAR :**            Orvel J. Chatterton

APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la municipalité de New Carlisle demande à nos consultants, ARPO Groupe Conseil, de confirmer la conformité du lot pour l'installation des infrastructures ainsi que la grandeur minimale nécessaire.

**QU'** une fois la conformité du lot reçue, le maire, Monsieur Patrice Leclerc soit autorisé à faire, pour et au nom de la Municipalité de New Carlisle une offre d'achat à Monsieur Hébert Loisel pour l'acquisition de son terrain.

2026- 01-16

**Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection**

**CONSIDÉRANT QUE,** par sa résolution numéro 2022-02-30, la Municipalité de New Carlisle a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**CONSIDÉRANT** ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

**CONSIDÉRANT QUE,** conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 5 000 \$

En conséquence, il est

PROPOSÉ PAR : Wilfrid Larocque  
APPUYÉ DE : Sandi Beebe

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de cinq mille (5 000 \$) dollars pour l'exercice financier 2026 ;
- QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice financier 2026.

2026-01-17

**Dossiers Vente pour non-paiement de taxes**

**Liste des personnes endettées envers la Municipalité pour l'année 2025**

PROPOSÉ PAR : Wilfrid Larocque  
APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal approuve la liste finale des personnes endettées envers la municipalité, déposée au conseil municipal. Ces contribuables qui n'auront toujours pas payés leur dette au 15 janvier 2026 seront transférés à la MRC de Bonaventure pour non-paiement de taxes.

**2026-01-18 Concessionnaire au chalet municipal**

PROPOSÉ PAR : Robert Benwell  
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de New Carlisle accepte l'offre de service de Madame Treva Assels. Une entente de service sera signée avec Madame Assels.

**2026-01-19 Cantine du Green**

**(ANNULÉ)**

**2026-01-20 Demande de la Fondation Linda Lemore Brown et du Club de Curling pour l'utilisation de l'aréna pour la levée de fonds annuelle**

PROPOSÉ PAR : Wilfrid Larocque  
APPUYÉ DE : Orvel J. Chatterton

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

La Municipalité de New Carlisle autorise la Fondation Linda-Lemore Brown et le Club de Curling de New Carlisle à tenir sa levée de fonds annuelle au profits de la Fondation en tenant un bonspiel de curling les 26, 27, 28 février 2026 et 1 mars 2026 au Centre des Citoyens (aréna) de New Carlisle

La Municipalité de New Carlisle exempte le Club de Curling et la Fondation Linda Lemore Brown des frais de location pour l'utilisation du Centre des Citoyens pour cette activité « levée de fonds » du 26 février au 1 mars 2026.

La Fondation Linda-Lemore-Brown est autorisée à faire la vente de boisson alcooliques à condition qu'elle obtienne un permis de la RACJ à cet effet et en dépose une copie à l'hôtel de ville avant le début de l'activité.

**2026-01-21 Demande de contribution Journée Pré-Novice (M7) Paspébiac**

PROPOSÉ PAR : Sandi Beebe  
APPUYÉ DE : Nadine Lebrasseur

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle fasse une commandite de cent (100 \$) à l'activité Journée Pré-Novice (M7) de Paspébiac le 17 janvier 2026.

**2026-01-22 Demande de partenariat financier pour un projet de bénévolat et d'ouverture sur le monde au Costa Rica par un groupe d'étudiants**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de New Carlisle n'accorde pas de contribution financière pour des voyages

PROPOSÉ PAR : Orvel J. Chatterton

APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle ne participera pas financièrement à cette activité.

*La conseillère Madame Sandi Beebe déclare son intérêt et se retire de la discussion*

2026-01-23

**Entente avec Carrefour Famille pour la semaine de relâche scolaire**

PROPOSÉ PAR : Robert Benwell

APPUYÉ DE : Orvel J. Chatterton

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité de New Carlisle allouera un budget de 500\$ à l'organisme Carrefour Famille-Family Ties pour la tenue des diverses activités durant la semaine de relâche scolaire du 28 février au 7 mars 2026.

QU' une décision sera prise ultérieurement pour l'activité cinéma alors que le conseil aura plus d'information.

*La conseillère Madame Sandi Beebe rejoint la séance*

2026-01-24

**Réclamation de Monsieur Benoit Maltais**

Monsieur Maltais dépose une réclamation à la municipalité stipulant que vers le 12 décembre 2025, le souffleur, en nettoyant les trottoirs, a cassé la vitre de son véhicule stationné dans sa cour ainsi qu'une des vitres de sa porte de garage.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de New Carlisle n'a pas été informée du fait immédiatement lors du constat mais seulement dans la semaine précédent la séance du conseil

**CONSIDÉRANT QUE**

PROPOSÉ PAR : Sandi Beebe

APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle offre un remboursement de 50% à Monsieur Maltais.

2026-01-25

**Clôture de la séance**

À 21h15, il est proposé par le conseiller Monsieur Wilfrid Larocque que la présente séance du conseil municipal soit levée.

*Je, Patrice Leclerc, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.*

La directeur général secrétaire-trésorier,

Le maire,



Denise Dallain

Patrice Leclerc



CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le **27 JANVIER 2026** à l'hôtel de ville de New Carlisle à 19h30, en présentiel

sous la présidence du maire Monsieur Patrice Leclerc

et à laquelle étaient présents :

Conseillers : Clyde Flowers, Wilfrid Larocque, Orvel J. Chatterton  
Nadine Lebrasseur, Sandi Beebe, Robert Benwell

Autres participants : Denise Dallain, dg et greffier-trésorier

Les membres présents forment quorum

#### **2026-01-26 Ouverture de la séance**

La séance débute à 19h31. Monsieur Leclerc souhaite la bienvenue à l'assistance et déclare la session ouverte sur proposition de Wilfrid Larocque

#### **2026-01-27 Adoption de l'ordre du jour**

PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers  
APPUYÉ DE : Orvel J. Chatterton

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la convocation, sans changement.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption du budget de l'exercice financier 2026
2. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2026-2028
3. Dépôt et explication du projet de règlement 2025-454 sur la taxation 2026

**Les délibérations du Conseil et la période de questions lors de cette session, porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.**

#### **2026-01-28 Adoption du budget de l'exercice financier 2026**

PROPOSÉ PAR : Wilfrid Larocque  
APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de New Carlisle adopte le budget de l'exercice financier 2026 au montant de 2 657 024 \$ ci-après décrit.

**2026-01-29 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2026-2028**

PROPOSÉ PAR : Orvel J. Chatterton  
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de New Carlisle adopte le programme d'immobilisations 2026-2028.

**2026-01-30 Dépôt du projet de règlement 2026-254 TAXATION 2026**

Le conseiller monsieur Wilfrid Larocque dépose le projet de règlement 202t-454 Taxation 2026. Le maire explique le projet de règlement aux citoyens présents.

**2026-01-31 Clôture de la séance**

À 20h50 il est proposé par le conseiller Wilfrid Larocque que la présente séance du conseil municipal soit levée.

*Je, Patrice Leclerc, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.*

La directeur général greffier-trésorier,

Le maire,

Denise Dallain

Patrice Leclerc